

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JANVIER 2025**

**Délibération n°2025.01.013.B**

**Réalisation du projet d'aménagement du Port de l'Houmeau à Angoulême : demande de subvention**

LE VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 17 janvier 2025

**Secrétaire de Séance:** Michel ANDRIEUX

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir :**

Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Isabelle MOUFFLET à Michel BUISSON, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

Monique CHIRON, Philippe VERGNAUD,

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.01.013.B**

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

**REALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU PORT DE L'HOUMEAUX A ANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Développement d'activités durables dans le tourisme

Le port fluvial d'Angoulême situé dans le quartier de l'Houmeau est propriété du Département qui en a concédé la gestion à GrandAngoulême jusqu'au 31 décembre 2023.

Avant le terme de la concession, le département de la Charente a engagé des réflexions à travers une étude visant la mise en place de nouvelles modalités de gestion à long terme pour l'exploitation du site, selon différentes hypothèses de développement des infrastructures portuaires.

Les scénarios proposés ont permis au Département de définir le niveau d'ambition du développement du port, assorti des équipements et aménagements à prévoir à court et moyen terme pour la prochaine période de gestion.

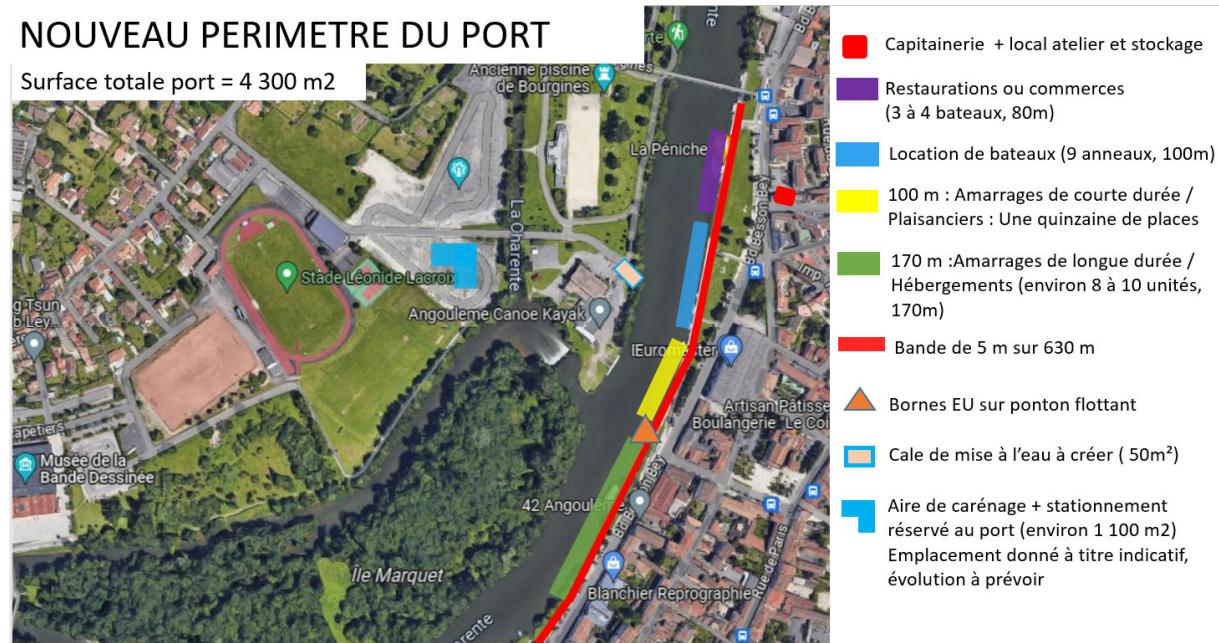
Par ailleurs, le quartier de l'Houmeau, composé d'aménagements publics anciens et peu valorisants dans un cadre de vie fréquenté, est intéressé par d'autres projets de requalification urbaine portés par la ville d'Angoulême et GrandAngoulême. La structuration et le développement du Port de l'Houmeau est une opération majeure pour l'agglomération, la ville et le département de la Charente.

Il a donc été jugé nécessaire d'accorder l'ensemble des réflexions dans un schéma directeur d'aménagement cohérent.

Ce schéma, étudié par GAMA (GrandAngoulême Mobilité Aménagement) a été finalisé et validé en 2023 et permet de définir les zones d'implantation des infrastructures ainsi qu'une sectorisation des usages du Port.

## NOUVEAU PERIMETRE DU PORT

Surface totale port = 4 300 m<sup>2</sup>



**Schéma de principe des aménagements prévus**

C'est dans ce contexte que s'inscrit la volonté du Département et de GrandAngoulême de poursuivre leur coopération au travers d'objectifs communs de développement du Port.

Ainsi, une nouvelle convention de coopération pour la gestion et le développement du Port de l'Houmeau entre le Département et GrandAngoulême a été conclue en date du 16 janvier 2024, pour une durée de 20 ans.

C'est dans le cadre de cette convention, qu'un groupement de commande a été constitué afin de réaliser les travaux définis dans le cadre du projet, le Département et GrandAngoulême étant respectivement coordonnateur d'un groupement pour une partie des opérations d'aménagement.

### Les besoins identifiés dans le cadre du projet :

- Aménagement d'une cale de mise à l'eau, côté Bourgine, permettant aux usagers de mettre à l'eau leur bateau facilement et de sécuriser les emplacements internes au port en cas d'avarie d'un bateau. La cale existante est inadaptée à un usage fréquent ; le développement du port ne peut pas se faire sans aménager une cale de mise à l'eau de 6 ml par 20 ml.

- Le changement des bornes fluviales et la création de nouvelles : ces bornes permettent aux usagers du port de bénéficier d'un service d'eau et d'électricité le temps de leur escale au port.
- La viabilisation des quais sur environ 300 ml sur la partie aval du port : à ce jour, seule la partie amont du port est viabilisée avec 7 bornes fluviales.
- L'installation d'une borne de récupération des eaux usées des bateaux sur un ponton flottant.
- L'aménagement, en lien avec la ville d'Angoulême, d'une aire de carénage et d'un parking sécurisé, dédié au Port de l'Houmeau et destiné à ses usagers qui partiront en navigation quelques jours. Cette opération sera menée en tenant compte d'une volonté forte de désimperméabiliser et végétaliser les surfaces existantes.
- L'aménagement d'un bâtiment existant (2 rue Jean Mermoz) destiné à accueillir une capitainerie disposant des services nécessaires (accueil, sanitaires, douches, bagagerie...).
- L'aménagement d'un bâtiment existant (attenant au 2 rue Jean Mermoz) destiné à accueillir un local de stockage et de petites réparations pour le futur exploitant de Port l'Houmeau.
- L'aménagement, en lien avec la ville d'Angoulême, d'un stationnement minute dédié au Port de l'Houmeau, côté boulevard Besson Bey.

De plus, le quartier de l'Houmeau est actuellement concerné par plusieurs réflexions de requalification urbaine qui visent à renforcer le dynamisme et l'attractivité touristique et économique du secteur (réaménagement du boulevard Besson Bey, volonté de faire de l'île de Bourgine un espace dédié aux loisirs de plein air, présence d'un itinéraire cyclable national « Flow Vélo », projet de création d'une baignade urbaine...).

Dans ce cadre, le projet d'aménagement de Port l'Houmeau participe au renouveau du quartier de l'Houmeau en structurant une nouvelle offre de service dédiée à différents publics (habitants, pêcheurs, commerçants, touristes...).

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter le soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine, de l'Etat et de l'Union Européenne.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût de l'opération	Montant en €	Financement	Montant en €	%
Détailler les principaux postes :		<u>Aides publiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Union européenne</li> <li>● État : DSIL – CPER 2025 sollicitée par GrandAngoulême :</li> <li>● DSIL- CPER 2025 sollicitée par le Département de la Charente :</li> <li>● Autres : Europe : Fonds territoriaux (sollicité par GA)</li> </ul> <u>Autofinancement :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Fonds propres GrandAngoulême :</li> <li>● Département de la Charente :</li> </ul>	208 750 € 208 750 € 80 000 € 168 750 € 168 750 €	25 % 25 % 10 % 20% 20 %
<b>A déduire s'il y a lieu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Recettes nettes générées par l'investissement</li> </ul>	Pas de recette			
<b>Coût total HT</b>	835 000 €		835 000 €	100 %
<b>TVA</b>	167 000 €			
<b>Coût total TTC</b>	1 002 000 €			

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction des plans de financement, notamment auprès de l'Etat et de l'Union Européenne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<b>Pour : 24</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b>
<b>Abstention : 0</b>	<b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
<b>Non votant : 0</b>	<b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>